

(Ref : MOD\_2023035)

### ORGANISATION

**Durée du module :**

14 heures sur 2 jours

**Nombre de stagiaires :**

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 8 par groupe

**Intervenant :**

Formateur en prévention des risques - expérimenté et spécialiste travaux en hauteur

**Lieu :**

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

**Délais d'accès :**

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

*NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.*

**Tarif :**

490,00 € / personne

**Personne en situation de handicap :** merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



### STATISTIQUES 2023

\*Non évalué en 2023

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

**Public visé :**

Tout travailleur dont l'activité se réalise en hauteur et peut présenter des risques de chutes, doit avoir reçu une formation adéquate, dont le contenu et la durée doivent être adaptés à la complexité du travail et à l'évaluation des risques.

Cette formation vise les personnels utilisant, montant et démontant des échafaudages Roulant, et en conséquence devant être capable d'identifier et mettre en application les mesures de prévention des accidents et les règles techniques ou le personnel encadrant

*NB : groupe constitué soit uniquement d'utilisateurs, soit uniquement d'encadrants, pour une adaptation du programme*

**Prérequis :**

Néant

**Objectifs :**

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux postes de travail en hauteur - échafaudage Roulant.

**Réglementation :** Articles R4323-69 à R4323-80 Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail. Recommandations CNAMTS R408





# DÉROULEMENT DE FORMATION

## Formation ECHAFAUDAGE ROULANT

MONTAGE / UTILISATION / DEMONTAGE D'UN  
ECHAFAUDAGE ROULANT



(Ref : MOD\_2023035)

### PROGRAMME

#### JOUR 1 : Module théorique

- Besoins et contraintes du site
- Caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation
- Plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage
- Risques liés aux opérations
- Mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets
- Mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques
- Conditions en matière d'efforts de structure admissibles
- Sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation

#### JOUR 2 : Module pratique

- Montage, utilisation et démontage d'un échafaudage roulant

*Progression pédagogique adaptée au niveau de chacun - Programme adapté aux fonctions et tâches de chacun.*

NB : chaque stagiaire est muni de son propre matériel (harnais, casque, tenue de travail, chaussures de sécurité, etc...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

#### Méthodes pédagogiques :

Formation participative, en interactivité, brainstorming, etc...

#### Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

#### Matériel pédagogique :

Mise à disposition d'un Échafaudage Roulant - notice de montage - emplacement permettant le montage de l'échafaudage en sécurité : **à définir d'un commun accord** (client ou AFP97) - EPI / EPC, propres à chaque stagiaire.

#### Modalités d'évaluation :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation ECHAFAUDAGE ROULANT.

#### Périodicité :

A définir par l'employeur

#### Documentation stagiaire :

Aucune documentation